

PAR COURRIEL

Québec, le 16 juin 2026

Monsieur Jean-Benoit Létourneau
Maire
Messieurs les membres du conseil
Municipalité d'East Broughton
600, 10^e Avenue Sud
East Broughton (Québec) G0N 1H0

Objet : Appréciation du suivi de l'application des recommandations pour le rapport d'audit portant sur l'information aux citoyens relative à la taxation

Monsieur le Maire,
Messieurs les membres du conseil,

Par la présente, la Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation quant à l'application des recommandations ayant été formulées à votre municipalité dans le cadre de l'audit portant sur l'information aux citoyens relative à la taxation, dont le rapport a été publié en mars 2021.

Ce suivi fait suite à celui réalisé en décembre 2024, au terme duquel l'application des recommandations avait été jugée insatisfaisante.

Il convient de mentionner que cette communication est également transmise au ministre des Affaires municipales et publiée sur le site Web de la Commission. Conformément à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*, cette communication **doit être déposée à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception** puisqu'elle présente les résultats de notre appréciation.

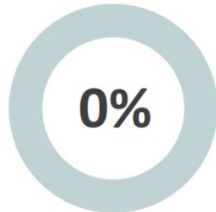
Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maud Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

Québec
Édifice Thais-Lacoste-Frémont
Aile Tour, 5^e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Tél : 418 691-2014
www.cmq.gouv.qc.ca

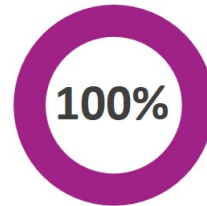
Montréal
24^e étage, Bureau 24.200
500, boulevard René-Lévesque Ouest
Case postale 24
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Tél : 514 873-3031

Il importe aussi de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif de ces travaux.

Pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants



Décembre 2024



Juin 2026

Considérant que l'ensemble des recommandations ont donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur l'information aux citoyens relative à la taxation.

Néanmoins, afin de se conformer aux obligations légales, la Municipalité devra s'assurer de préparer le second état comparatif et de le déposer au conseil conjointement au premier. De plus, nous invitons la Municipalité à porter une réflexion à l'égard du contenu du rapport du maire sur les faits saillants afin de déterminer les informations et les explications à communiquer aux citoyens.

Je tiens à souligner la collaboration des membres de votre personnel tout au long de ce processus d'audit et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nancy Klein', with a stylized flourish at the end.

Nancy Klein

c. c. : M^{me} Annie Roy, directrice générale

M. Samuel Poulin, ministre des Affaires municipales

PAR COURRIEL

Québec, le 16 juin 2026

Madame Evelyne Latour
Mairesse
Madame et Messieurs les membres du conseil
Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola
145, chemin de la Traverse
Saint-Ignace-de-Loyola (Québec) J0K 2P0

Objet : Appréciation du suivi de l'application des recommandations pour le rapport d'audit portant sur l'information aux citoyens relative à la taxation

Madame la Mairesse,
Madame et Messieurs les membres du conseil,

Par la présente, la Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation quant à l'application des recommandations ayant été formulées à votre municipalité dans le cadre de l'audit portant sur l'information aux citoyens relative à la taxation, dont le rapport a été publié en mars 2021.

Ce suivi fait suite à celui réalisé en décembre 2024, au terme duquel l'application d'une recommandation avait été jugée insatisfaisante.

Il convient de mentionner que cette communication est également transmise au ministre des Affaires municipales et publiée sur le site Web de la Commission. Conformément à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*, cette communication **doit être déposée à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception** puisqu'elle présente les résultats de notre appréciation.

Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maud Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

Québec
Édifice Thais-Lacoste-Frémont
Aile Tour, 5^e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Tél : 418 691-2014
www.cmq.gouv.qc.ca

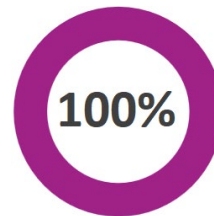
Montréal
24^e étage, Bureau 24.200
500, boulevard René-Lévesque Ouest
Case postale 24
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Tél : 514 873-3031

Il importe aussi de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif de ces travaux.

Pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants



Décembre 2024



Juin 2026

Considérant que l'ensemble des recommandations ont donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur l'information aux citoyens relative à la taxation.

Néanmoins et afin de se conformer aux obligations réglementaires, la Municipalité devra s'assurer d'intégrer à son document explicatif du budget les estimations de revenus et dépenses de l'exercice courant et de l'exercice précédent.

Je tiens à souligner la collaboration des membres de votre personnel tout au long de ce processus d'audit et vous prie d'agréer, Madame la Mairesse, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,

Nancy Klein

c. c. : M. Guy Ménard, directeur général

M. Samuel Poulin, ministre des Affaires municipales